

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>● 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1500 F</li> <li>● Plus de 60 pages ...2000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO ..... 20 000F</li> <li>● AFRIQUE ..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier ( 1er et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations ..... 10 000 F</li> <li>● Certification de JO ..... 500 F</li> </ul>

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.*

#### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 28533-GL déposée le 11-06-2009, Mme GBOGBOTSI Yawa, profession : Cuisinière, demeurant à AGOE et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 76ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALI ADJOYI et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111221-GL déposée le 23-02-2023, Mme BINGUITCHA K N'gnam, profession : comptable, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à ADETIKOPE ADOGLOVI KPOTAME, connu sous le nom de GBANKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité KPEHO GLAMA et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111271-GL déposée le 27-02-2023, M. AYIVI Doh Edem James, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 36ca, situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Goumoukopé, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADOTEVI-AKUE, à l'Est par une rue de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111284-GL déposée le 27-02-2023, M. WOTTOR Komla Amétépé, profession : Professeur de lycée, demeurant à KPALIME et domicilié à TSIVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 93ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de FOZUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KLIKAN, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111287-GL déposée le 27-02-2023, M. GOUNTENI Alassane, profession : Employé de société, demeurant à Agoè et domicilié à Attiomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 38ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Athiémé, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété HO Togbé KOKOU, au Sud par une rue de 14 mètres, à l'Est par la propriété GNAMAKOU Kadévi et à l'Ouest par la propriété GNAMAKOU Kpévon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111305-GL déposée le 28-02-2023, Mme ATANLEY Ablavi, profession : Aide-Infirmière, demeurant à Lomé et domiciliée à Bèèkpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Dévégo Bénomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 694, au Sud par une rue de 16 mètres, à l'Est par le lot N° 691 et à l'Ouest par le lot N° 693A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111308-GL déposée le 28-02-2023, Mme AYEVA Zalifatou Aimée, épouse LABART, profession: Ménagère, demeurant à France et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 80ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Apedokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de respectivement 14 et 16 mètres, au Sud et à l'Ouest par la propriété JIBIDAR.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111341-GL déposée le 01-03-2023, Mme ADJATO Abra Noufone, épouse ATALEY, profession: Directrice de société, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Lomé Aflao Totsigan, connu sous le nom de Totsigan, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 1661 et 1552, au Sud par les lots N° 1659 et 1650, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 111352-GL déposée le 02-03-2023, M. ATAYI Ayikoé, profession : Enseignant, demeurant à Aného et domicilié à Hemajro, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aného Glidji, connu sous le nom de Glidji, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 94, 95 A et 97.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ATAYI Kokovi Gracia S. et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111374-GL déposée le 03-03-2023, Mme KONLAMBIGUE Paman Victoria, profession : Elève, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Togblékopé, connu sous le nom de Akoin, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOWU K. Koffi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111380-GL déposée le 03-03-2023, M. DE MEDEIROS Patrice Remy, profession : Sans profession, demeurant à France et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 88ca, situé à Amoutivé, connu sous le nom de Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de respectivement 16, 20, et 12 mètres, à l'Est par la propriété AGBONYEMISSI Dankpo A. D.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu DE MEDEIROS Victor et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111395-GL déposée le 03-03-2023, M. BLAO Wélessi Simliwa, profession : Employé, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Aflao Gakli, connu sous le nom de Gakli, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 06 mètres, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 1004 et 1011 et à l'Ouest par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111892-GL déposée le 03-04-2023, M. SANDJA Tchampale N., profession : Revendeur, demeurant à BELGIQUE et domicilié à BELGIQUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de SENKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété MENSAH AMI LOLONYO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111893-GL déposée le 03-04-2023, Mme EKLOU Ama Essenam, profession : Retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 81ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADELANKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PASSAKOU E. KOFFI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111894-GL déposée le 03-04-2023, M. KOSSI Sename Dodzi, profession : Sociologue, demeurant à DJAGBLE et domicilié à DJAGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 41ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUVODOU et AGBODOBAWOU et au Sud par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111895-GL déposée le 03-04-2023, M. LAWSON-SOMADJE Teyivi Koffi, profession : Peintre dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 62ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOSSEH WOUGA, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111896-GL déposée le 03-04-2023, Mme ETEKPOR Yawavi, profession : Couturière, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKLAH et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111897-GL déposée le 03-04-2023, M. DOGBE Yves Enam Kodjo, profession : Commercial, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 00ca, situé à KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AGBAVITO-MIHESSO METCHIYA ASSOU, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAVITO KADAGALI KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111898-GL déposée le 03-04-2023, Mme ATCHEKI Oukoe, profession : Comptable, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 38ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété BOBI, à l'Est par une rue de 10m et à l'Ouest par la propriété BOSSOU SOKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111899-GL déposée le 03-04-2023, M. AWOUNDZA Ayawo, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 30ca, situé à SANGUERA VOGOME, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AFAKEY et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111900-GL déposée le 03-04-2023, Mme BANWAME Yedoube, profession : Employée, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 19ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALADE et à l'Ouest par une rue de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111901-GL déposée le 03-04-2023, M. KPANDIKA Bagna Eshohanam, profession : entrepreneur, demeurant à SANGUERA et domicilié à WOUGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 34ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 567A et 566A, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 567A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111902-GL déposée le 03-04-2023, Mme BENTO Morenike Adjo, profession : Sage-femme d'Etat, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité ADETI et à l'Ouest par la propriété AKPABIE ANOUMOU DOSSEH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111903-GL déposée le 03-04-2023, Mme KPATCHA Madinamandi épouse KABITCHADA, profession : Assistante de gestion, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SOMALI et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111904-GL déposée le 03-04-2023, Mme ALABI Saratou Adedoyin, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de GBLINKOMEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété N'SOUGBLO M. et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111905-GL déposée le 03-04-2023, M. KLOUSSE Yawovi Jean, profession : Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à AGBODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à AGOVOUDOU, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la route KPSSI KPOGAN de 20m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KLOUSSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111906-GL déposée le 03-04-2023, M. DJAGLI Amevi Agbessimé, profession : Chef de service, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 24ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SIATI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111907-GL déposée le 03-04-2023, Mme KPEGOH K. Delalom épouse AGBOGAN, profession : Assistante médicale, demeurant à SANGUERA et domiciliée à KPODOKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEGBEY et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111908-GL déposée le 04-04-2023, M. ALI Nouridine Touré, profession : Infirmier d'Etat, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NORD-EST DE L'ETAT MAJOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 130, au Sud par une rue existante de 20m, à l'Est par le lot n° 134B et à l'Ouest par le lot n° 133.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111909-GL déposée le 04-04-2023, Mme AKOUE TE Afi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TOKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111910-GL déposée le 04-04-2023, M. AKOUE TE Tevi Hounlete G, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TOKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GOLO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111911-GL déposée le 04-04-2023, M. AKOUE TE Tevi Hounlete G, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TOKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111912-GL déposée le 04-04-2023, Mme TCHAGNAOU Koubouratou, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOMEY, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à SANGUERA KLIKAME, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LABA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111913-GL déposée le 04-04-2023, M. AGBETOGBOR Kokou, profession : Chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DJOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété VOME KPOTOGBE, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111914-GL déposée le 04-04-2023, M. MOUSSA Ousseini, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 53ca, situé à BE, connu sous le nom de ABOVEY, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 07, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 06.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111915-GL déposée le 04-04-2023, M. AMAH Théodore, profession : Technicien, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 08ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATSANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot n° 185, à l'Est par le lot n° 183B et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111916-GL déposée le 04-04-2023, Mme ALI Alia Touré épouse AGBERE, profession : Assureur, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 66ca, situé à AGOE, connu sous le nom de NORD-EST DE L'ETAT MAJOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 131, au Sud par une rue existante de 20m, à l'Est par le lot n° 135 et à l'Ouest par le lot n° 134A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111917-GL déposée le 04-04-2023, Mme OURO-BANG'NA Yondi, profession : Revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPESSOU AGBEISSESSI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111918-GL déposée le 04-04-2023, M. HUSUNUKPE Kwami Seyram, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ANFAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 26ca, situé à AKODESSEWA, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 829, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 832B et 833, et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111919-GL déposée le 04-04-2023, M. ASIGE Kwasi Mawunyo, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 92ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété des héritiers KLOMEGAN, au Sud par une ruelle de 06m et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111920-GL déposée le 04-04-2023, Mme OURO-AGBAMDJALA Hayratou, profession : Caissière, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 17ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité TEKPE DENU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111921-GL déposée le 04-04-2023, M. AMEGNITO Kokouvi Gabriel, profession : Chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMEGNITO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111922-GL déposée le 04-04-2023, M. KODJO Vidjannagni, profession : Ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 32ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 222A, au Sud par le lot n° 224 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111923-GL déposée le 04-04-2023, M. AKAKPO Novilevo, profession : Électronicien, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 23ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la collectivité AMETOWOU, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par la propriété AMONI AGBIDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111924-GL déposée le 04-04-2023, M. ATTISSOH Folly, profession : Directeur de CEG, demeurant à KPALIME et domicilié à NUMETUKONDZI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de YOVOKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 81, au Sud par le lot n° 85, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 83.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu HOUDEHOU AKONAHIN et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111925-GL déposée le 04-04-2023, M. BAMBATA Tairou, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à WONYOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SITTI et au sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111926-GL déposée le 04-04-2023, Mme HIHEGLO-H Amavi Rachel, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 78ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 5B et 6bis, au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111927-GL déposée le 04-04-2023, M. FOLLY-AVLA Foli Koffi, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64a 00ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de GLIDJI, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 161, au Sud par une rue de 12m, à l'est par une rue de 16m et à l'Ouest par la route nationale LOME TABLIGBO de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111928-GL déposée le 05-04-2023, M. EDAH-GAMEFIO Yao Roger, profession : Revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 76ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZANOU et au Sud par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111929-GL déposée le 05-04-2023, M. NOGLO Kokouvi, profession : Technicien Télécom, demeurant à TSEVIE et domicilié à TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 61ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par la propriété LANGBIN TIKODJINE et à l'Est par la propriété SANVI DE TOVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111930-GL déposée le 05-04-2023, M. AMEBOUBE Koffikuma Mawulawe, profession : Délégué médical, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DEKOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111931-GL déposée le 05-04-2023, M. LOCOH Adamagan Kangni, profession : Enseignant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 14ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 911, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par les lots n° 902B et 903 et à l'Ouest par le lot n° 901.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111932-GL déposée le 05-04-2023, M. AMEGNISSO Tossou Mensah, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 10ca, situé à AGOVOUDOU, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKPAGLO QUASHI EMMANUEL, et à l'Ouest par une rue en projet de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111933-GL déposée le 05-04-2023, M. AMEGNISSO Tossou Mensah, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 81ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la route nationale n° 2 LOME ANEHO de 40m, au Sud par les collectivités AGBODJAN K. VICTOR, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111934-GL déposée le 06-04-2023, M. BANGANAAbdelAziz, profession : Gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MIHESSO KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111935-GL déposée le 06-04-2023, Mme KOUTOUKLUI Ayabavi, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de PLANTATION, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AKLIGO KOKOU et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111936-GL déposée le 06-04-2023, M. SIBA Banandera, profession : Directeur de CEG, demeurant à TCHAMBA et domicilié à DAGNA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOKPOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BAYAMNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111937-GL déposée le 06-04-2023, M. MESSAN-TCHI Ayao Samuel, profession : Chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 56, au Sud par le lot n° 57A, à l'Est par le lot n° 59 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111938-GL déposée le 06-04-2023, M. AVINOU Aloessoudé, profession : Soudeur ferrailleur, demeurant à AGOE et domicilié à AHONKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 70ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPOWBIE AYENAM et à l'Est par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111939-GL déposée le 06-04-2023, M. KUNYEKE Kodzo Yiyime, profession : Magasinier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE KOPEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 3 et 4, au Sud par le lot n° 8, à l'Est par le lot n° 7 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111940-GL déposée le 06-04-2023, M. KUNYEKE Kodzo Yiyime, profession : Magasinier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 17ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 119 et 117, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 122 et à l'Ouest par le lot n° 118A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111941-GL déposée le 06-04-2023, Mme AZIANKONOU Amivi Stella, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALA EKLOU et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111942-GL déposée le 06-04-2023, M. NYAVI Edoh, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 78ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par un espace non dénommé, au Sud par la propriété ADEKPLOVI YAO YOVO, à l'Est par une rue de 28m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111943-GL déposée le 06-04-2023, M. LOYI Yao Edem, profession : Gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1121, au Sud par le lot n° 1123B, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 1122.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111944-GL déposée le 06-04-2023, M. AMAVI Ayité Aloti, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 18ca, situé à BAGUIDAAVEPOZO, connu sous le nom de WOLIBO KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMEWOTO ASSOU et à l'Ouest par une rue existante de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111945-GL déposée le 06-04-2023, M. ALTINE Smaïla, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 637A, au Sud par une rue de 20m et à l'Est par le lot n° 638.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111946-GL déposée le 07-04-2023, Mme ANTHONY Abléwa Mawusi, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 08ca, situé à ANEHOAGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité FESSOU et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111947-GL déposée le 07-04-2023, M. AKUE Adoté Edjodjinam, profession : Cuisinier-serveur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMAGNA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par le lot n° 779, à l'Est par le lot n° 777A et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111948-GL déposée le 07-04-2023, M. DA SILVEIRA Ako, profession : Ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 30ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADEPOHA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111949-GL déposée le 07-04-2023, M. ADOYI Kedeou, profession : Aide comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 33ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADZIN BASSADJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADEGNO FADA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111950-GL déposée le 07-04-2023, M. MANOU Komla, profession : Ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 17ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KLOMEGAN DJENO, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOBA DEKPI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111951-GL déposée le 07-04-2023, Mme TCHASSAMA Kisse Abidé, profession : juriste conformité, demeurant à LOME et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 14ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud par la propriété ZANTE KODJO, à l'Est par la propriété ZILEVOU GBLEN et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111952-GL déposée le 07-04-2023, M. SEILNACHT Fabrice Kpakpo Dovéné, profession: Mécanicien, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité ALLEMANDE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à TOGOKOME, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOSSAH et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111953-GL déposée le 07-04-2023, M. BODJONA Aklessoh Akim, profession : Informaticien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à LOME AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété NANATO DOGBE et à l'Ouest par une rue existante de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111954-GL déposée le 07-04-2023, M. SOMABE Kokou Kouzouahin, profession : doctorant, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 57ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1707B, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111955-GL déposée le 07-04-2023, M. SOMABE Kokou Kouzouahin, profession : Doctorant, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 27ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI-YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGBEVI AKOETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111956-GL déposée le 07-04-2023, M. AZOUMARO Essohana, profession : Économiste, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 27ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de HONDIK, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOTA KOAMI DODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111957-GL déposée le 07-04-2023, M. NAO Koffi, profession : employé de société, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBALETSI-AMOU ASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111958-GL déposée le 07-04-2023, M. AMEGADJE Koffi, profession : Électricien frigo, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOUDJI BANDJE K. COCO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111959-GL déposée le 07-04-2023, M. BIMIZI Mangliwè, profession : Étudiant, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLA-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOFEGNO et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111960-GL déposée le 07-04-2023, M. ADOYI Ibouaim, profession : Docteur, demeurant à FRANCE et domicilié à POITIER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 88ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AMEZANDO KOKOU, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111961-GL déposée le 07-04-2023, Mme YELIHANI Lihanimpo épouse KOMBATE, profession: Comptable, demeurant à AGOE et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBENOUVON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111962-GL déposée le 07-04-2023, M. BOSSOU-HUNKALI Koffivi, profession : Électronicien, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 13ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété KOTOKOU, au Sud par le lot n° 2, à l'Est par un lot non numéroté et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111963-GL déposée le 07-04-2023, M. VIAGBO Komi, profession : Gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZANGLO KOSSIVI et AZANGLO YAO, au Sud par une rue de 10m et à l'Est par la réquisition n° 43961.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu VIAGBO Kodzo et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111964-GL déposée le 07-04-2023, M. AKOLLY Efoe Attigounou, profession : Particulier, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de PLANTATION, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 604, à l'Est par le lot n° 605 et à l'Ouest par le lot n° 600.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111965-GL déposée le 07-04-2023, Mme PAGNA Maleki épouse AMAH, profession : retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIYEYE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 80ca, situé à BE-KLIKAME, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1676A, au Sud par le lot n° 1675B, à l'Est par les lots n° 1674 et 1673 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu AMAH Tcha-Tisa et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111966-GL déposée le 07-04-2023, M. ASSIKI Esoesowou, profession : Sous-officier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGOE NYIVE NYAMASSI, connu sous le nom de NYAMASSI ZOGBEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par les propriétés APETOR AKOELE et ADJANA LATTALBERT, à l'Est et à l'Ouest par la propriété APETOR AKOELE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111967-GL déposée le 07-04-2023, M. GBADAMASSI Ousmane, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 38ca, situé à LOME AFLAO SOVIEPE, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 126C, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 127A et à l'Ouest par les lots n° 126A et 125.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111968-GL déposée le 07-04-2023, M. GBADAMASSI Ousmane, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 17ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBODJRAKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111969-GL déposée le 07-04-2023, M. GBADAMASSI Ousmane, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 67ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 115A, au Sud par le lot n° 117 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière  
Essouham K.LABARI

---